

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Mallemoisson

Dossier n° PC 004 110 24 00004

Déposé le : **26 novembre 2024**

Demandeur : **Monsieur MOULET Eric**

Pour : **Construction d'un abri voiture**

Adresse terrain : **16, lotissement la clé des champs,
04510 MALLEMOISSON**

Références cadastrales : **A 1515**

ARRÊTÉ N° 01/2025
accordant un permis de construire au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions, présentée le 26 novembre 2024 par Monsieur MOULET Eric demeurant 16, lotissement la clé des champs, 04510 MALLEMOISSON, et enregistrée par la Commune sous le numéro PC 004 110 24 00004,

Vu l'avis de dépôt du permis de construire, affiché en mairie le 27 novembre 2024,

Vu le projet objet de la demande consistant en la construction d'un abri voiture de 28 m² d'emprise au sol et adossé à une habitation, sur un terrain de 680 m² situé 16, lotissement la clé des champs, 04510 MALLEMOISSON et cadastré A 1515,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 28 décembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le 30 décembre 2024,

Le Maire,

Jean-Paul COMTE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.